

De l'heure de midi jusqu'à — an mil huit cent cinquante-trois, à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Mme Adrien Mourdeau
 âge de vingt-trois ans, né à la Gard — département
 de Val le premier — du mois de mars mil
 huit cent vingt-trois profession d' ouvrier maçon domicilié
 à la Gard — département de Val fils unique de Louis
françois Emmanuel Mourdeau — profession d' propriétaire agricole
 domicilié à la Gard — département de Val et de Leone
 Julie Arbuste ses parents et conjoints d' un part.

Et de Clairie Victoire Benoitte Ardouin Blanchissuse
 âgée de vingt-trois ans, née à la Gard — département de Val
 le vingt du mois de juin mil huit cent vingt domiciliée
 à la Gard — département de Val fille majeure de
Jean Baptiste Ardouin — profession de manœuvre
 domicilié à la Gard — département de Val
 et de Marie Anne Blaise ses parents et conjoints d' autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous
 sans opposition les dimanches onze et dix-huit septembre courants dernières
 affichées pendant le délai voulu par la loi.
 acte de naissance des futurs époux en l'état de célibat et innocence.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les
 devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, les pères et mères des futurs époux

ont déclaré qu'il en a été fait un contrat de mariage, à la date du
 du mois de juin mil huit cent cinquante — par devant
 moi — notaire à Val département de Val

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Clairie Victoire Benoitte Ardouin
 et l'autre Mme Adrien Mourdeau

En présence de Mme Victor Duran domiciliée à la Gard
 département de Val âgée de vingt-trois ans profession d' propriétaire parents
 de la future épouse.

De Mme Victor Duran domiciliée à la Gard
 département de Val âgée de vingt-trois ans profession de propriétaire parents
 non parents ni alliés d' autre part.

De Mme Victor Duran domiciliée à la Gard
 département de Val âgée de vingt-trois ans profession de propriétaire parents
 non parents ni alliés d' autre part.

Et de Mme Victor Duran domiciliée à la Gard
 département de Val âgée de vingt-trois ans profession de manœuvre
 non parents ni alliés d' autre part.

Après quoi, moi Paul Galland maire de la Commune de la Gard
 faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins
 et l'époux lui-même, lesdits conjoints ont individuellement déclaré ne savoir
 ni écrire ni signer.

A Mourdeau Benoit Benoit Benoit
Mourdeau Benoit